

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
15 DECEMBRE 2022**

DELIBERATION N° 2022-127-DC

Le quinze décembre deux mille vingt-deux à 18 heures, les conseillers de la Communauté d'Agglomération se sont réunis à Le Plus – Pôle de Formation à Saumur, sur convocation de Monsieur Jackie GOULET, Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, le vingt-neuf novembre deux mille vingt-deux pour la délibération 2022-130-DC et le neuf décembre deux mille vingt-deux pour les autres délibérations.

Membres présents :

Jackie GOULET, Sylvie PRISSET, Michel PATTEE, Nicole MOISY, Frédéric MORTIER, Jérôme HARRAULT (de 126 à 129), Rodolphe MIRANDE, Grégory PIERRE, Anatole MICHEAUD, Christian RUAULT, Guy BERTIN (de 138 à 149), Sandrine LION, Éric MOUSSERION, Sophie TUBIANA, Thomas GUILMET, Astrid LELIEVRE, Laurent NIVELLE, Pierre-Yves DOUET, Loïc BIDAULT, Didier ROUSSEAU, Jean-Philippe RETIF, Yves BOUCHER, Armelle PONCET, Gilles ROUSSILLAT, Isabelle GRANDHOMME, Jean-Pierre ANTOINE, Guillaume MARTIN, Jacky MARCHAND, Pierre DE BOUTRAY (de 126 à 138), Alain BOISSONNOT, Christian GALLE, Pierre-Yves DELAMARE, Fabrice BARDY, Jacqueline TARDIVEL, Gilles BARDIN, Jean-François MIGLIERINA, Michel DELPHIN, Nathalie MORON, Colette GAGNEUX, Bruno CHEPTOU, Laurence CAILLAUD, Catherine EVILLARD, François BREE, Patricia COCHET, Éric POEHR, Isabelle DEVAUX, Claudie MARCHAND, Béatrice GUILLON, Géraldine LE COZ, Christophe CARDET, Sylvie TAGOURDEAU, Bertrand CHANDOUINEAU, Bernard HENRY
Sonia CHAMBRY suppléante Éric TOURON, Didier CHEVROLLIER suppléant Éric LEFIEVRE

Absent (s) / Excusé(s) :

Marc BONNIN, Sophie METAYER, Éric TOURON (représenté par suppléant), Béatrice BERTRAND, Alain BOURDIN, Arnel FROGER, Gérard POLICE, Olivier DESCHARD Sébastien CAILLEAU Jeannick CANTIN, Éric LEFIEVRE (représenté par suppléant), Isabelle ISABELLON Benoît LEDOUX Didier GUILLAUME, Gilles TALLUAU, Sylvie BEILLARD Marie-Luce DURAND, Nathalie SECOUE, Sylvain LEFEBVRE, Nicole PEHU, Emmanuel BRAULT, Noël NERON, Marc-Antoine NERON, Nathalie LIEBAULT, Bruno PROD'HOMME, Gaëlle FAURE, Arlette BOURDIER, Patricia VILLARME

Dont excusé(s) ayant donné pouvoir :

Marc BONNIN à Claudie MARCHAND, Sophie METAYER à Astrid LELIEVRE, Béatrice BERTRAND à Nicole MOISY, Alain BOURDIN à Jackie GOULET, Arnel FROGER à Sylvie PRISSET, Gérard POLICE à Christian RUAULT, Isabelle ISABELLON à Jean-Pierre ANTOINE, Gilles TALLUAU à Yves BOUCHER, Marie-Luce DURAND à Rodolphe MIRANDE, Noël NERON à Béatrice GUILLON, Marc-Antoine NERON à Loïc BIDAULT, Nathalie LIEBAULT à Sylvie TAGOURDEAU, Bruno PROD'HOMME à Grégory PIERRE, Gaëlle FAURE à Géraldine LE COZ, Arlette BOURDIER à Thomas GUILMET, Patricia VILLARME à Bertrand CHANDOUINEAU
Guy BERTIN à Jérôme HARRAULT (de 126 à 129), Jérôme HARRAULT à Michel PATTE (de 130 à 149), Pierre de BOUTRAY à Fabrice BARDY (de 139 à 149)

Secrétaire de séance : Guillaume MARTIN

	DC 126 à 129	DC 130 à 137	DC 138	DC 139 à 149
Membres en exercice	81	81	81	81
Quorum	41	41	41	41
Présents	54	53	54	53
Absents - Excusés	27	28	27	28
Pouvoirs	17	17	17	18
Votants	71	70	71	71

TARIFICATION EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT - APPROBATION DES NOUVEAUX TARIFS ANNEE 2023

1. TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT 2023

Accusé de réception en préfecture
049-200071876-20221215-2022-127-DC-DE
Date de télétransmission : 27/12/2022
Date de réception en préfecture

Par délibération du 17 décembre 2020, le Conseil communautaire a approuvé les principes d'harmonisation des tarifs d'eau potable et d'assainissement, à savoir :

- une durée de convergence de 6 ans à partir de l'année 2021
- une augmentation annuelle des recettes de +1,5%
- un tarif cible 2026 pour l'eau potable de 2,32 € TTC par m³, soit 1,845 € hors redevances de l'Agence de l'Eau et hors TVA, réparti comme suit :
 - Part fixe : 66,42 € par an
 - Part variable : 1,292 € par m³
- un tarif cible 2026 pour l'assainissement collectif de 2,72 € TTC par m³, soit 2,32 € hors redevances de l'Agence de l'Eau et hors TVA, réparti comme suit :
 - Part fixe : 83,52 € par an
 - Part variable : 1,624 € par m³
- un processus d'harmonisation linéaire, correspondant à un lissage progressif des tarifs sur la durée de la convergence.

L'année 2023 aurait dû être la troisième année de préparation de la convergence tarifaire prévue pour 2026.

Néanmoins, au regard du taux d'inflation actuel plus élevé que les +1,5% prévus dans les hypothèses de calcul de la convergence tarifaire, il est proposé de d'étudier la nécessité de réviser celles-ci.

Cette étude ne pouvant s'opérer qu'au regard des éléments financiers issus du Compte administratif 2022, la révision des tarifs eau et assainissement n'interviendra donc qu'après le vote de celui-ci.

Dans cette attente, il est proposé de proroger les tarifs votés pour 2022.

Ainsi, les tarifs applicables au 01/01/2023 par commune sont identiques à ceux de 2022 et sont détaillés en **annexe 1**.

2. REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2023 POUR LES USAGERS NON RACCORDES AU SERVICE D'EAU POTABLE OU DISPOSANT D'UNE ALIMENTATION MIXTE, PUBLIQUE OU PRIVEE

Dans un souci d'équité, il est proposé d'appliquer le même tarif Assainissement collectif 2023 évoqué ci-dessus aux différents types d'usagers.

Ainsi, la redevance des foyers disposant d'un ouvrage de prélèvement d'eau potable (puits) pour leur consommation domestique totale ou partielle, sera calculée sur la base d'un volume forfaitaire de 30 m³ d'eau consommé par an et par personne au foyer.

Les tarifs applicables au 01/01/2023 par commune sont identiques à ceux de 2022 et sont précisés en **annexe 2**.

3. TARIFS EFFLUENTS VITICOLES 2023

Dans le cadre des conventions passées avec les viticulteurs pour l'admission des effluents viticoles dans les réseaux d'eaux usées de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire (CASVL), il est convenu que les viticulteurs payent une redevance spécifique calculée proportionnellement à la charge rejetée dans les ouvrages de la collectivité.

Cette redevance spécifique, qui ne se substitue pas à la redevance assainissement des eaux usées domestiques basée sur la consommation d'eau potable des établissements concernés, repose sur la quantité d'hectolitre vinifié sur site.

L'article 5.1 des conventions, dont les termes ont été approuvés par la décision du Bureau communautaire n°2012/21 DB du 8 mars 2012, prévoit que le prix de la part « collectivité » soit fixé annuellement par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

En 2022, ce prix était de 0,7104 € HT / hectolitre vinifié.

Pour 2023, il est proposé que le prix payé par les viticulteurs soit augmenté de +10% par rapport à celui de 2022, correspondant à la hausse de la rémunération versée par la CASVL à la SAUR en vertu des dispositions du contrat de DSP.

4. TARIFS DES SOUS-PRODUITS D'ASSAINISSEMENT 2023

L'assainissement des eaux usées génère 3 types de déchets appelés « sous-produits d'assainissement » :

- les matières de vidange issues de l'entretien des systèmes d'assainissement non collectifs ;
- les sables issus du curage des réseaux d'assainissement ;
- les graisses issues des restaurateurs et des entreprises agro-alimentaires.

En 2022, les tarifs appliqués étaient les suivants :

- Matières de vidange : 20,86 € HT/m³,
- Graisses : 112,20 € HT/m³,
- Sables : 58,17 € HT/m³.

Pour 2023, il est proposé que les tarifs soient augmentés de +10 % par rapport à ceux de 2022, correspondant à la hausse de la rémunération versée par la CASVL à la SAUR en vertu des dispositions du contrat de DSP.

Par conséquent, les tarifs applicables à compter du 1er janvier 2023 seront donc les suivants :

- Matières de vidange : 22,95 € HT/m³,
- Graisses : 123,42 € HT/m³,
- Sables : 63,99 € HT/m³.

Sur la base des éléments ci-dessus, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver les nouveaux tarifs eau potable et assainissement collectif 2023.

Vu les articles L.5211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, selon lesquels les dispositions relatives d'une part, au fonctionnement du Conseil Municipal, d'autre part, au Maire et aux adjoints, sont applicables au fonctionnement de l'organe délibérant, ainsi qu'au Président et aux membres de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BSFL/2016-179 en date du 16 décembre 2016 portant fusion de la Communauté d'Agglomération du Saumurois, de la Communauté de communes Loire-Longué et de la Communauté de communes du Gennois avec extension aux communes de Doué-en-Anjou, les Ulmes, Denezé-sous-Doué, Louresse-Rochemenier ;

Vu l'arrêté préfectoral n° SPSaumur/Interco/2020/01 du 10 janvier 2020 portant mise à jour des Statuts de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire ;

Vu la délibération n°2021-216 DC du 16/12/2021 approuvant les tarifs eau et assainissement 2022 ;

Aussi,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** la prorogation des tarifs 2022 Eau potable et Assainissement collectif, jusqu'à leur révision devant intervenir après le vote du Compte administratif 2022 ;
- **D'APPROUVER** les tarifs Eau potable et Assainissement collectif détaillés en annexe 1 ;
- **D'APPROUVER** les tarifs de la part collectivité assainissement collectif pour les usagers du service public d'assainissement collectif, non alimentés par le service de distribution d'eau potable ou disposant d'une alimentation mixte, publique ou privée (puits) détaillés en annexe 2 ;
- **D'APPROUVER** le tarif des effluents viticoles applicable à compter du 1er janvier 2023 : 0,7814 € HT / hectolitre vinifié ;

D'APPROUVER les tarifs des sous-produits d'assainissement applicables à compter du 1er janvier 2023 :

- Matières de vidange : 22,95 € HT/m³
- Graisses : 123,42 € HT/m³
- Sables : 63,99 € HT/m³

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Résultat des votes :

Pour : 71

Contre :

Abstention :

Date d'affichage :

Date de transmission au contrôle de légalité :

Le Président de la Communauté d'Agglomération
Saumur Val de Loire,
Maire de la Ville de Saumur



Jackie GOULET

ANNEXE 1

Tarifs applicables au 01/01/2023	Mode de gestion	Tarif Part Fixe Eau potable (€ HT)	Tarif Part Variable Eau potable (€ HT par m3)	Tarif Part Fixe Assainissement collectif (€ HT)	Tarif Part Variable Assainissement collectif (€ HT par m3)
ALLONNES	régie	55,23 €	1,247 €	47,15 €	2,076 €
ANTOIGNE	dsp	46,95 €	1,433 €	47,15 €	2,076 €
ARTANNES SUR THOUET	dsp	70,34 €	1,146 €	47,15 €	2,076 €
BELLEVIGNE LES CHATEAUX (BREZE)	dsp	46,95 €	1,433 €	47,15 €	2,076 €
BELLEVIGNE LES CHATEAUX (CHACE)	dsp	39,37 €	1,496 €	53,01 €	2,027 €
BELLEVIGNE LES CHATEAUX (SAINT CYR EN BOURG)	dsp	46,95 €	1,433 €	47,15 €	2,076 €
BLOU	régie	48,81 €	0,931 €	73,17 €	1,208 €
BRAIN SUR ALLONNES	régie	55,23 €	1,247 €	47,15 €	2,076 €
BREILLE LES PINS (LA)	régie	55,23 €	1,247 €	47,15 €	2,076 €
BROSSAY	dsp	70,34 €	1,146 €	47,15 €	2,076 €
CIZAY LA MADELEINE	dsp	70,34 €	1,146 €		
COUDRAY MACOUARD (LE)	dsp	70,34 €	1,146 €	47,15 €	2,076 €
COURCHAMPS	dsp	70,34 €	1,146 €	47,15 €	2,076 €
COURLEON	régie	62,14 €	1,097 €		
DENEZE SOUS DOUE	dsp	70,34 €	1,146 €	127,17 €	1,795 €
DISTRE	dsp	39,37 €	1,496 €	53,01 €	2,027 €
DOUE EN ANJOU (BRIGNE SOUS DOUE)	dsp	69,45 €	1,326 €	86,34 €	1,276 €
DOUE EN ANJOU (CONCOURSON SUR LAYON)	dsp	70,34 €	1,146 €	55,04 €	1,425 €
DOUE EN ANJOU (DOUE LA FONTAINE)	dsp	62,73 €	1,149 €	38,04 €	1,461 €
DOUE EN ANJOU (FORGES)	dsp	70,34 €	1,146 €	95,84 €	1,187 €
DOUE EN ANJOU (LES VERCHERS SUR LAYON)	dsp	70,34 €	1,146 €	96,24 €	1,439 €
DOUE EN ANJOU (MEIGNE)	dsp	70,34 €	1,146 €		
DOUE EN ANJOU (MONTFORT)	dsp	70,34 €	1,146 €		
GENNES VAL DE LOIRE (SAINT GEORGES DES 7 VOIES)	dsp	69,45 €	1,326 €	67,84 €	1,288 €
DOUE EN ANJOU (SAINT GEORGES SUR LAYON)	dsp	70,34 €	1,146 €	82,24 €	1,425 €
EPIEDS	dsp	46,95 €	1,433 €	47,15 €	2,076 €
FONTEVRAUD L'ABBAYE	dsp	46,95 €	1,433 €	47,15 €	2,076 €
GENNES VAL DE LOIRE (CHENEHUTTE TREVES CUNAUT)	dsp	69,45 €	1,326 €	68,47 €	1,852 €
GENNES VAL DE LOIRE (GENNES)	dsp	69,45 €	1,326 €	27,84 €	1,341 €
GENNES VAL DE LOIRE (GREZILLE)	dsp	69,45 €	1,326 €	68,15 €	1,055 €
GENNES VAL DE LOIRE (LE THOUREIL)	dsp	69,45 €	1,326 €		
GENNES VAL DE LOIRE (LES ROSIERS SUR LOIRE)	dsp	69,45 €	1,326 €	27,84 €	1,875 €
GENNES VAL DE LOIRE (SAINT MARTIN DE LA PLACE)	dsp	49,85 €	1,248 €	50,24 €	1,911 €

Tarifs applicables au 01/01/2023	Mode de gestion	Tarif Part Fixe Eau potable (€ HT)	Tarif Part Variable Eau potable (€ HT par m3)	Tarif Part Fixe Assainissement collectif (€ HT)	Tarif Part Variable Assainissement collectif (€ HT par m3)
JUMELLES	régie	48,81 €	1,131 €	41,53 €	1,130 €
LANDE CHASLES (LA)	régie	48,81 €	1,131 €		
LONGUE	régie	49,93 €	0,979 €	41,53 €	1,130 €
LOURESSE ROCHEMENIER	dsp	70,34 €	1,146 €	35,17 €	0,841 €
MONTREUIL-BELLAY	dsp	46,95 €	1,433 €	47,15 €	2,076 €
MONTSOREAU	dsp	80,70 €	1,327 €	47,15 €	2,076 €
MOULIHERNE	régie	48,81 €	1,131 €	87,79 €	1,368 €
NEUILLE	régie	48,81 €	0,931 €	47,15 €	2,076 €
PARNAY	dsp	80,70 €	1,327 €	47,15 €	2,076 €
PUY NOTRE DAME (LE)	dsp	46,95 €	1,433 €	47,15 €	2,076 €
ROU MARSON	dsp	70,34 €	1,146 €	47,15 €	2,076 €
SAINT CLEMENT DES LEVEES	dsp	49,85 €	1,248 €	50,24 €	1,911 €
SAINT JUST SUR DIVE	dsp	46,95 €	1,433 €	47,15 €	2,076 €
SAINT MACAIRE DU BOIS	dsp	70,34 €	1,146 €	47,15 €	2,076 €
SAINT PHILBERT DU PEUPLE	régie	48,81 €	0,931 €	83,17 €	1,241 €
SAUMUR	dsp	39,37 €	1,496 €	53,01 €	2,027 €
SOUZAY CHAMPIGNY	dsp	80,70 €	1,327 €	47,15 €	2,076 €
TUFFALUN (AMBILLOU CHÂTEAU)	dsp	69,45 €	1,326 €	51,17 €	0,875 €
TUFFALUN (LOUERRE)	dsp	69,45 €	1,326 €	51,17 €	0,875 €
TUFFALUN (NOYANT LA PLAINE)	dsp	69,45 €	1,326 €		
TURQUANT	dsp	80,70 €	1,327 €	47,15 €	2,076 €
ULMES (LES)	dsp	70,34 €	1,146 €	117,84 €	1,675 €
VARENNES SUR LOIRE	dsp	80,70 €	1,327 €	47,15 €	2,076 €
VARRAINS	dsp	39,37 €	1,496 €	53,01 €	2,027 €
VAUDELNAY (LE)	dsp	46,95 €	1,433 €	47,15 €	2,076 €
VERNANTES	régie	62,14 €	1,097 €	57,84 €	1,275 €
VERNOIL LE FOURRIER	régie	62,14 €	1,097 €	27,84 €	1,321 €
VERRIE	dsp	70,34 €	1,146 €		
VILLEBERNIER	dsp	46,95 €	1,433 €	47,15 €	2,076 €
VIVY	régie	48,81 €	0,931 €	47,15 €	2,076 €

ANNEXE 2

Tarifs Assainissement collectif pour les usagers non alimentés par le service d'public d'eau potable ou disposant d'une alimentation mixte, publique ou privée (puits) Applicables au 01/01/2023	Mode de gestion	Tarif Part Fixe Assainissement collectif (€ HT)	Tarif Part Variable Assainissement collectif (€ HT par m3)
ALLONNES	régie	47,15 €	2,076 €
ANTOIGNE	dsp	47,15 €	2,076 €
ARTANNES SUR THOUET	dsp	47,15 €	2,076 €
BELLEVIGNE LES CHATEAUX (BREZE)	dsp	47,15 €	2,076 €
BELLEVIGNE LES CHATEAUX (CHACE)	dsp	53,01 €	2,027 €
BELLEVIGNE LES CHATEAUX (SAINT CYR EN BOURG)	dsp	47,15 €	2,076 €
BLOU	régie	73,17 €	1,208 €
BRAIN SUR ALLONNES	régie	47,15 €	2,076 €
BREILLE LES PINS (LA)	régie	47,15 €	2,076 €
BROSSAY	dsp	47,15 €	2,076 €
CIZAY LA MADELEINE	dsp		
COUDRAY MACOUARD (LE)	dsp	47,15 €	2,076 €
COURCHAMPS	dsp	47,15 €	2,076 €
COURLEON	régie		
DENEZE SOUS DOUE	dsp	127,17 €	1,795 €
DISTRE	dsp	53,01 €	2,027 €
DOUE EN ANJOU (BRIGNE SOUS DOUE)	dsp	86,34 €	1,276 €
DOUE EN ANJOU (CONCOURSON SUR LAYON)	dsp	55,04 €	1,425 €
DOUE EN ANJOU (DOUE LA FONTAINE)	dsp	38,04 €	1,461 €
DOUE EN ANJOU (FORGES)	dsp	95,84 €	1,187 €
DOUE EN ANJOU (LES VERCHERS SUR LAYON)	dsp	96,24 €	1,439 €
DOUE EN ANJOU (MEIGNE)	dsp		
DOUE EN ANJOU (MONTFORT)	dsp		
GENNES VAL DE LOIRE (SAINT GEORGES DES 7 VOIES)	dsp	67,84 €	1,288 €
DOUE EN ANJOU (SAINT GEORGES SUR LAYON)	dsp	82,24 €	1,425 €
EPIEDS	dsp	47,15 €	2,076 €
FONTEVRAUD L'ABBAYE	dsp	47,15 €	2,076 €
GENNES VAL DE LOIRE (CHENEHUTTE TREVES CUNAUT)	dsp	68,47 €	1,852 €
GENNES VAL DE LOIRE (GENNES)	dsp	27,84 €	1,341 €
GENNES VAL DE LOIRE (GREZILLE)	dsp	68,15 €	1,055 €
GENNES VAL DE LOIRE (LE THOUREIL)	dsp		

Tarifs Assainissement collectif pour les usagers non alimentés par le service d'public d'eau potable ou disposant d'une alimentation mixte, publique ou privée (puits) Applicables au 01/01/2023	Mode de gestion	Tarif Part Fixe Assainissement collectif (€ HT)	Tarif Part Variable Assainissement collectif (€ HT par m3)
GENNES VAL DE LOIRE (LES ROSIERS SUR LOIRE)	dsp	27,84 €	1,875 €
GENNES VAL DE LOIRE (SAINT MARTIN DE LA PLACE)	dsp	50,24 €	1,911 €
JUMELLES	régie	41,53 €	1,130 €
LANDE CHASLES (LA)	régie		
LONGUE	régie	41,53 €	1,130 €
LOURESSE ROCHEMENIER	dsp	35,17 €	0,841 €
MONTREUIL-BELLAY	dsp	47,15 €	2,076 €
MONTMOREAU	dsp	47,15 €	2,076 €
MOULIHERNE	régie	87,79 €	1,368 €
NEUILLE	régie	47,15 €	2,076 €
PARNAY	dsp	47,15 €	2,076 €
PUY NOTRE DAME (LE)	dsp	47,15 €	2,076 €
ROU MARSON	dsp	47,15 €	2,076 €
SAINT CLEMENT DES LEVEES	dsp	50,24 €	1,911 €
SAINT JUST SUR DIVE	dsp	47,15 €	2,076 €
SAINT MACAIRE DU BOIS	dsp	47,15 €	2,076 €
SAINT PHILBERT DU PEUPLE	régie	83,17 €	1,241 €
SAUMUR	dsp	53,01 €	2,027 €
SOUZAY CHAMPIGNY	dsp	47,15 €	2,076 €
TUFFALUN (AMBILLOU CHÂTEAU)	dsp	51,17 €	0,875 €
TUFFALUN (LOUERRE)	dsp	51,17 €	0,875 €
TUFFALUN (NOYANT LA PLAINE)	dsp		
TURQUANT	dsp	47,15 €	2,076 €
ULMES (LES)	dsp	117,84 €	1,675 €
VARENNES SUR LOIRE	dsp	47,15 €	2,076 €
VARRAINS	dsp	53,01 €	2,027 €
VAUDELNAY (LE)	dsp	47,15 €	2,076 €
VERNANTES	régie	57,84 €	1,275 €
VERNOIL LE FOURRIER	régie	27,84 €	1,321 €
VERRIE	dsp		
VILLEBERNIER	dsp	47,15 €	2,076 €
VIVY	régie	47,15 €	2,076 €